



**NOTE
SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF
2016**

**Communauté de Communes
de Noblat**

Le budget principal de la Communauté de Communes de Noblat supporte toutes les dépenses et recettes de la Communauté de Communes de Noblat qui ne sont pas imputées dans les budgets annexes des services SICTOM, SPANC, Espace Aqua'Noblat, Ecole de Musique, Service Petite Enfance et Office de Tourisme de Noblat.

1 Section de fonctionnement

1.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2016
011	Charges à caractère général	394 240,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 082 175,00
65	Autres charges de gestion courante	1 396 300,00
66	Charges financières	83 275,00
67	Charges exceptionnelles	22 000,00
042	Op d'ordre transfert entre section (Amortissement)	79 605,00
014	Atténuations de produits	1 399 000,00
022	Dépenses imprévues	95 570,79
023	Virement à la section d'investissement	182 063,21
002	Report déficitaire	0,00
TOTAL		5 734 229,00
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2016
70	Produits des services et divers	1 641 500,00
73	Impôts et taxes	2 976 900,00
74	Dotations et participations	756 390,00
75	Autres produits de gestion courante	1 700,00
013	Atténuation de charges	17 700,69
042	Op d'ordre transfert entre section (Amortissement)	553,00
002	Report excédentaire	339 485,31
TOTAL		5 734 229,00

Le report excédentaire, en section de fonctionnement, provient de l'excédent 2015 de 415 242,41 € qui a été ajouté à l'excédent cumulé des autres années de 620 235,69 € auquel on a retranché le besoin en financement de 695 992,79 € de la section d'investissement.

1.2 Les dépenses

Les dépenses des chapitres 011 (Charges à caractère général), 65 (Autres charges de gestion courante), 66 (Charges financières) et 67 (Charges exceptionnelles) se répartissent de la manière suivante :

Voirie	149 000,00	Adm. Générale Fournitures	182 435,00
Tourisme	127 445,00	Musique	215 900,00
SCOT - OPAH - Urba	12 600,00	VTT + CO	3 000,00
Enfance Social	234 195,00	Aqua'Noblat	583 845,00
Dev Economique	24 180,00	Aménagement Numérique	17 065,00
Communication	35 450,00	Périscolaire	2 000,00
Monts & Barrages	132 000,00	SDIS	191 700,00

Le chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés, comporte les frais de ressources humaines de tous les services de la Communauté de Communes de Noblat et se ventilent de la manière suivante :

CCN	229 085,00	Crèche	274 180,00
Communication	31 040,00	Logement - Urba	34 260,00
Musique	220 880,00	SPANC	25 000,00
Espace Aqua'Noblat	590 655,00	SICTOM	400 500,00
Sports de nature	17 200,00	Voirie	76 805,00
ALSH	12 500,00	Tourisme	94 845,00
RAM/LAEP	44 080,00	Dev Economique	16 145,00

Il est important de souligner, comme cela sera constaté en recettes de fonctionnement, que les services Espace Aqua'Noblat, Service Petite Enfance (Multi-Accueil, Relais Assistantes Maternelles, Lieu d'Accueil Enfants Parents et Accueil de Loisirs Sans Hébergement), Office de Tourisme de Noblat et Ecole de Musique remboursent les frais de personnel au budget général de la Communauté de Communes de Noblat.

Le chapitre 012 comporte également les remboursements aux communes de frais de ressources humaines pour 11 000 € et les cotisations URSSAF, pour 4 000 €, portant sur les indemnités des élus.

Pour les principales dépenses du chapitre 65, Autres charges de gestion courante, sont :

- ✓ Les subventions d'équilibre des budgets annexes :
 - Tourisme : 109 945 €
 - Espace Aqua'Noblat : 475 000 €
 - Musique : 192 160 €
 - Service Petite Enfance – Multi-Accueil : 155 440 €
 - Service Petite Enfance – RAM / LAEP : 22 355 €
 - Service Petite Enfance – ALSH : 19 900 €
- ✓ La participation au SDIS : 191 700 €
- ✓ La participation au PETR de pays monts et barrages : 132 000 €
- ✓ Subvention de l'ACAFPA (21 500 €) et du RIS (13 500 €)

Le chapitre 014, Atténuations de produit, comprend les versements de fiscalité effectués au profit de l'Etat (34 000 €) et au bénéfice des communes (1 365 000 €).

Les amortissements s'élèvent à 79 605 €.

1.3 Les recettes

Les recettes du chapitre 70, Produits des services et divers, proviennent des remboursements de frais de personnel des budgets annexes (cf. tableau ci-dessous) mais aussi, pour 5 000 €, de remboursement de frais liés aux interventions dans le cadre des temps d'Activités Périscolaires.

Espace Aqua'Noblat	565 000,00	Ecole de Musique	226 500,00
ALSH	12 500,00	SPANC	25 000,00
RAM/LAEP	44 500,00	SICTOM	400 000,00
Multi-Accueil	270 000,00	Tourisme	93 000,00

Le chapitre 73 enregistre toutes les recettes liées à la fiscalité. Pour 2016, les estimations de celles-ci, sont les suivantes :

CFE, TFNB, TF et TH	2 335 000,00	TASCOM	63 900,00
CVAE	201 000,00	IFER	172 000,00

Précisions : CFE : Cotisation Foncière des Entreprises ; TFNB : Taxe Foncière Non Bâti ; TF : Taxe Foncière ; TH : Taxe d'Habitation ; CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des

Entreprises ; TASCOM : Taxes sur les Surfaces COMmerciales ; IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau.

Les montants estimés tiennent compte d'une augmentation de 1 % des taux de TH, TF et TFNB.

La Communauté de Communes de Noblat bénéficie également à ce chapitre d'une recette de 100 000 € au titre des compétences transférées par certaines communes et de 105 000 € en provenance du Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Au chapitre 74, Dotations et participations, sont enregistrées les dotations de l'Etat, Dotation Globale de Fonctionnement Intercommunale (149 700 €) et Dotation de Compensation de la Part Salaire (465 900 €), les subventions des contrats aidés (46 100 €) et les allocations de compensation de la fiscalité (94 690 €).

Les recettes du chapitre 75, Autres produits de gestion courante, proviennent de loyers perçus par la Communauté de Communes de Noblat pour 1 700 €.

Le chapitre 013, Atténuations de charges, enregistre les remboursements des assurances du personnel pour 17 700,69 €.

Les amortissements s'élèvent à 553 €.

2 Section d'investissement

2.1 Vue globale

Chapitre	Intitulés – Dépenses	BP 2016
020	Dépenses imprévues	89 057,21
040	Op d'ordre transfert entre section (Amortissement)	553,00
16	Remboursement capital emprunt	127 015,00
20	Immobilisations incorporelles	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées	255 650,00
21	Immobilisations corporelles	297 000,00
23	Immobilisations en cours	1 849 000,00
4581	Opérations sous mandat	0,00
001	Report déficitaire	344 517,79
TOTAL		2 966 993,00
Chapitre	Intitulés – Recettes	BP 2016
021	Virement de la section de fonctionnement	182 063,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 096 292,79
13	Subventions	996 675,00
16	Emprunt à mobiliser	392 000,00
28	Amortissement	79 605,00
27	Autres immobilisations financières	189 057,00
4582	Opérations sous mandat	31 300,00
001	Report excédentaire	0,00
TOTAL		2 966 993,00

Le report déficitaire de 344 517,79 €, en section d'investissement, résulte du déficit 2015 de 125 078,49 € qui a été ajouté au déficit cumulé des années antérieurs de 219 419,30 €.

Une présentation des dépenses et des recettes, par opération, est effectuée ci-dessous.

2.2 Maison de la Petite Enfance

Des dépenses de 1 505 290,00 € et des recettes de 1 279 300,00 € qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Dépenses
 - Travaux / Ingénierie... : 1 431 000 €
 - Frais 1^{ère} installation : 70 000 €
 - Emprunt : 14 290 €
- ✓ Recettes
 - Subventions : 659 000 €
 - Emprunts : 392 000 €
 - Autres (FCTVA...) : 231 300 €

2.3 Espace Aqua'Noblat

Des dépenses de 136 885,00 € et des recettes de 187 700,00 € qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Dépenses
 - Bassin extérieur : 10 000 €
 - Ad'AP : 75 000 €
 - Emprunts : 51 885 €
- ✓ Recettes
 - Subventions solde : 103 700 €
 - FCTVA : 84 000 €

2.4 Sports de nature (CTT et CO)

Des dépenses de 135 000,00 € et des recettes de 81 300,00 € qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Dépenses
 - Course d'Orientation : 7 000 €
 - VTT : 128 000 €
- ✓ Recettes
 - Subventions (CO & VTT) : 57 300 €
 - FCTVA : 24 000 €

2.5 Mise aux normes du siège administratif

Des dépenses de 135 200,00 € et des recettes de 71 600,00 € qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Dépenses
 - Travaux, ingénierie : 122 000 €
 - Matériel : 10 000 €
- ✓ Recettes
 - Subventions : 52 100 €
 - FCTVA : 19 500 €

2.6 Autres investissements

Des dépenses de 135 200,00 € et des recettes de 71 600,00 € qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ Office de Tourisme : Recettes de 11 625 € (suites aux investissements de 2015)
- ✓ Aménagement numérique du territoire : 93 950 € dont 80 000 € développement numérique et 13 950 € emprunt
- ✓ Subvention Habitat : 75 650 €

- ✓ Voirie :
 - Dépenses - Travaux voies : 220 000 €
 - Dépenses - Bâtiment et divers : 20 000 €
 - Recettes - Subvention travaux voies : 80 000 €
 - Recettes - Subvention bâtiment : 40 950 €
 - Recettes - FCTVA : 61 200 €
- ✓ Ecole de musique :
 - Dépenses - Travaux sur bâtiment : 25 000 €
 - Dépenses - Emprunt : 30 400 €
 - Recettes - FCTVA : 4 000 €
- ✓ Dépenses de communication : 12 500 €
- ✓ Dépenses développement économique : 20 960 €
- ✓ Dépenses affaires générales : 22 030 € dont 8 530 € emprunt
- ✓ Amortissements :
 - Dépenses : 553,00 €
 - Recettes : 79 605 €

3 Emprunts de la Communauté de Communes de Noblat

En 2016, sur le budget général, les charges d'emprunts seront de :

- ✓ 13 638,12 € (même montant qu'en 2015), avec 7 959,26 € au 1641 et 5 678,86 € au 66111, pour l'accès à la ZAE du Theil.
- ✓ 100 721,28 € (contre 80 363,68 € en 2015) qui se décompose en 51 881,87 € au 1641 et 48 839,81 € au 66111, pour la construction de l'Espace Aqua'Noblat et de son bassin extérieur.
- ✓ 20 966,86 € (même montant qu'en 2015), avec 8 525,76 € au 1641 et 12 441,10 € au 66111, pour l'acquisition du siège administratif
- ✓ 39 132,17 € (même montant qu'en 2015) avec 30 396,42 € au 1641 et 8 735,35 € au 66111, pour l'Ecole de Musique de Noblat – site à Saint-Paul
- ✓ 14 285,71 € (contre 14 285,71 € en 2015), cette somme étant totalement affectée au 16818, pour la Maison de la Petite Enfance.
- ✓ 18 849,48 € (emprunt nouveau) avec 13 949,12 € au 1641 et 4 900,36 € au 66111, pour l'aménagement numérique du territoire

Cette dépense 2016, ramenée à l'habitant (population totale de 12 256 habitants), est de 10,36 € en capital et 6,50 € en intérêts.